cumeo
VOS FORMATIONS SUR MESURE

Programme de formation

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

04/07/2022

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : Membres du CHSCT/ de la FSSST/ de la CSSST, chargé de prévention/sécurité, médecin du travail/de prévention, assistant/conseiller de prévention, autre agent ou salarié intéressé notamment manager, etc.

Prérequis : Aucun

Objectifs :

- Identifier et évaluer les risques de l'entreprise, établissement public, collectivité, association ou tout autre organisme
- Formaliser le Document Unique et le plan d'action associé
- Suivre la mise en place des actions recensées
- Déployer le Document Unique vers une démarche globale

Programme :

En tant qu'employeur, la loi impose d'évaluer les risques qui existent dans une entreprise, un établissement public, une collectivité, une association ou tout autre organisme en matière de santé et de sécurité des salariés ou des agents. Pour cela, il est impératif d'établir et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER).

1- La législation en vigueur en prévention des risques professionnels

Organisation de la prévention dans l'entreprise, établissement public, collectivité, association ou tout autre organisme ;
Objectifs de l'évaluation des risques professionnels.

2- La méthode d'analyse

Le document unique : Définitions et concepts ;
Les mesures de prévention et la mise en place des fiches d'action ;
Le plan d'action de prévention annuel ;
Suivre la mise en œuvre du DUERP et du PAP.

3 - Recherche et méthode

Méthode pour définir l'importance d'un risque ;
Notions de danger/risque ;
Évaluation gravité du risque ;
Évaluation fréquence du dommage ;
Établir l'échelle pour l'élaboration du document unique ;
Mettre en œuvre une évaluation et une hiérarchisation des risques.

4- Prévention et maîtrise des risques résiduels

Programme de formation

Suppression ou réduction du risque ;
La révision annuelle du document unique.

Formateur référent :
M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), responsable pédagogique et administratif

Méthode pédagogique :
Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec notre référent handicap.

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :
Présentations en vidéoprojection
Quizz interactif/questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires Dendreo : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :
Délai d'accès de 24h
Inscription après avis du responsable de formation
L'évaluation se fera tout au long de la formation
Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition